



**Association Wallonie Bruxelles de Basket-ball**  
**Procès verbal de l'assemblée générale du samedi 14 juin 2008**  
**Centre Culturel Marcel Hicter à Wépion**

**Composition de l'assemblée générale**

**Sont présents pour le Conseil d'Administration :**

MM., Jean-Pierre Delchef, Alain Geurten, Alain Kaison, José Nivarlet, Lucien Lopez, Bernard Scherpereel, Jacques Monsieur, Michel Collard, Jacques Ringlet et Michel Thiry.

**Pour les délégations provinciales des parlementaires :**

**Liège** (10 voix) – MM, Jean-Marie Bellefroid (+ procuration de JP Vanhaelen), Jacques Brand, Louis Brokamp, Richard Brouckmans,, André Debatty, Willy Deward, Michel Krawenkel, Christian Grandry et Gaston Verbeemen.

**Hainaut** (8 voix) – Melle Emeline Penay, MM. Fabrice Appels, Robert Appels, Daniel Hanotiaux, Guy Lorent, André Robert, Pascal Vacavant et Jacques Lécrivain.

**Bruxelles- Brabant-Wallon** (5 voix) – MM., Pierre Vancabeke, Michel Loozen, Robert Culot, Patrick Flament et, Claude Dujardin.

**Namur** (4 voix) : Mm Gérard Trausch, Michel Regnier, Philippe Aigret et Christian Servais.

**Luxembourg** (3 voix), - MM. , Jean Ducornez, François Maréchal et Paul Groos.

**Pour le Comité de Direction :**

MM. Yvan Slangen (Secrétaire général) et Raphaël Obsomer (Directeur technique) et Mr Freddy Geeroms (Directeur financier).

**Membre du Personnel** : Mme Véronique Laurent.

- Le Président ouvre l'assemblée générale de l'AWBB à 9h39, il s'agit de la 3<sup>ème</sup> assemblée de la saison 2007 - 2008.

Il remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

Monsieur Jean Claude Vandeputte (Procureur régional)  
 Monsieur André Hancotte (Procureur régional)  
 Monsieur Philippe Bougelet (Vérificateur aux comptes)  
 Monsieur Pierre Steffens (Vérificateur aux comptes)  
 Monsieur Guy Henquet (Président du Comité provincial de Namur)  
 Monsieur Emile Loze (Président du comité provincial de discipline du Brabant)  
 Monsieur Guy Thomsin (Membre du groupement parlementaire de Liège)  
 Madame Lucienne Capron (Membre du Comité provincial du Hainaut)  
 Monsieur José Lauwerys (membre du Comité provincial de Namur)  
 Monsieur Hubert Collet (Membre du Comité provincial de discipline du Brabant)  
 Monsieur Paul Van Kessel (Membre du Comité provincial de discipline du Brabant)  
 Monsieur Christophe Notelaers (Membre du Comité Provincial du Hainaut)

### **Hommage aux défunts**

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des membres défunts de l'AWBB, disparus depuis l'assemblée du 15 mars 2008 .

Monsieur Rogghe Ghislain, ancien membre du club CBH Mouscron (2398)  
 Monsieur Jean Loozen, papa de Mr Michel Loozen, parlementaire BBW  
 Monsieur Etienne Poppe, ancien secrétaire CP Brabant  
 Monsieur Paul Schepers, ancien trésorier du club La Chenaie (1584)  
 Monsieur Benjamin Cartelle, joueur du club BC Stavelot (0691)  
 Monsieur Robert Carpentier, parlementaire liégeois  
 Monsieur Christian Marmignon, membre du CPD Namur  
 Caroline, fille de Mme Castadot et petite-fille de Castadot Armand, président du club Alliance Flémalle (1555)

### **Le mot du président**

*« Dans le monde du sport, le plus dur est de confirmer. Lorsqu'une équipe est championne, on attend cette équipe au tournant la saison suivante.*

*Si le premier mandat de 5 ans du Conseil D'Administration a été porté par un enthousiasme croissant qui a permis à l'AWBB de faire sa place dans le paysage sportif de la Communauté française et d'asseoir une certaine réputation dans le cadre de la gestion de nos activités sportives para sportives et évènementielles, le cru 2007 - 2008 du second mandat n'est pas des meilleurs et nous en sommes tous conscients.*

*Ce n'est pas un bon cru car nous avons passé l'essentiel de nos activités à tenter de gérer des problèmes administratifs. A tenter de donner non pas des réponses juridiques à des problèmes de gestion interne mais de concilier les intérêts des uns et des autres.*

*Nous n'avons pas géré suffisamment le sportif alors que nous sommes une fédération sportive.*

*Nous n'avons pas eu le temps de prêter l'attention souhaitée et requise aux problèmes de nos clubs et de nos membres.*

*Il y a des questions qui sont posées et qui sont toujours dans l'attente de réponse. Non pas de réponses ponctuelles car là nous pouvons répondre immédiatement aux questions posées mais des réponses structurelles qui doivent nous permettre de maintenir la viabilité de nos clubs.*

*Nous avons eu cette année pour la première fois l'obligation d'appliquer l'article 74 bis. Un grand nombre d'heures a été consacré à la gestion de cette disposition statutaire.*

*Nous avons du pour la première fois nous poser la question quant aux conditions d'éligibilité des membres des organes provinciaux.*

*Il faut rappeler que si le conseil d'administration est intervenu ce n'est pas par sa propre initiative mais suite à l'intervention de l'une ou l'autre instance. Et quand un problème intervient, il appartient à l'organe directeur de la fédération de prendre les dispositions qui s'imposent quitte à la faire valider d'une manière ou d'une autre.*

*Les 2 derniers mois, les mois de mai et de juin, furent pour l'essentiel, consacrés à la gestion des assemblées provinciales, à la préparation de l'assemblée générale de l'AWBB, à la préparation de l'Assemblée générale de la FRBB, à des échanges de questions réponses au niveau du bilan oh combien fructueux mais délicats à gérer.*

*Ensuite ce fut la préparation administrative des compétitions futures 2008 - 2009.*

*Quand vous devez savoir que ce n'est que cette semaine ci que l'on a pu valider la compétition en division 1 nationale dames, deux messieurs et trois messieurs.*

*Et que si l'initiative a été prise afin d'entendre les clubs des différentes divisions, On doit s'apercevoir que ces réunions prennent beaucoup trop de temps.*

*Nous avons des structures. Des structures qui ont été établies ensemble. Il s'impose de pouvoir améliorer leur fonctionnement.*

*Si le Conseil d'Administration d'Administration reste le seul organe exécutif de la Fédération, l'Assemblée générale est appelée à statuer non seulement sur les rapports administratifs mais aussi sur le budget et sur le bilan.*

*Pour mieux travailler, nous avons été créatifs en la matière puisque nous sommes la seule fédération sportive qui compte une commission législative qui se doit de gérer utilement les préparations des assemblées au niveau statutaire et nous avons depuis cette année-ci une commission financière qui elle doit se préoccuper du volet des finances.*

*C'est important, cela doit nous permettre de préparer au mieux les Assemblées Générales puisque celles constituent, par trois fois, l'occasion de se rencontrer*

*Si les structures existent, on se doit à tout prix d'assurer une meilleure performance.*

*Etablissons de meilleurs moyens internes de communication afin d'éviter les interrogations, afin d'éviter la répétition des questions alors qu'une simple réponse pourrait satisfaire la curiosité intellectuelle et légitime des uns et des autres et nous permettre d'avancer.*

*Pour asseoir définitivement nos structures, je nous donne un an.*

*Un an pour qu'au 30 juin 2009, ensemble nous puissions nous préoccuper de l'essentiel à savoir la viabilité de notre sport après avoir déterminé de manière définitive nos modes de fonctionnement :*

- *que ce soit par rapport au Conseil d'administration et dans le cadre d'une réunion de répartition des départements, nous nous y attelons dès mercredi prochain,*
- *que ce soit au niveau de la réorganisation des activités du personnel, la réflexion a été entamée il y a deux mois et déjà son le conseil doit approuver son aboutissement au 30 juin de cette année,*
- *que ce soit au niveau des relations avec les Comités provinciaux où là nous avons pu établir de nouveaux mécanismes transparents de fonctionnement, au niveau administratif d'abord : les membres des comités provinciaux sont désormais qualifiés de mandataires avec les conséquences juridiques que l'on connaît, au niveau financier ensuite, l'intégration des budgets des provinces est désormais une chose acquise ce qui nous permettra d'avoir une vision transversale beaucoup plus intéressante ;*
- *que ce soit des méthodes de travail qui doivent être les nôtres au niveau de l'assemblée générale et ses relations avec le conseil d'administration,*
- *que ce soit des relations du niveau des groupements parlementaires avec le conseil d'administration*
- *au niveau des rapports avec les commissions financière et législative.*

*Pour relever ce défi, nous avons une seule et dernière saison.*

*Tout cela afin que nous ensemble puissions nous préoccuper de l'essentiel : à savoir la gestion sportive de notre fédération, l'intérêt de la défense des droits de nos clubs et de nos membres et de pouvoir assurer la place qu'est la nôtre dans le paysage sportif de la communauté française et de notre pays. »*

L'ordre du jour étant éloquent, le Président invite l'assemblée à entamer les travaux.

## **1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires**

- 29 membres sont présents
- Dans la délégation de la province de Liège : Mr. Bellefroid a reçu une procuration de Mr Van Haelen.

**La majorité simple est de 16 voix sur 30**  
**La majorité des deux tiers est de 20 voix sur 30.**

## **2. Rapport annuel du Conseil d'administration :**

### **Interventions :**

- **R Brouckmans (Liège) (points 5.1, 5.2, 5.3) :** Les contrats de travail viennent à échéance le 30 juin 2008 et il pose la question de savoir si le Conseil d'Administration a une idée si ces contrats de travail seront prolongés ou non ?
- **Le Président :**
  - Ce point est à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration mais des décisions ont déjà été prises
  - Il souhaite en rediscuter en premier lieu avec les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil d'administration.
  - Le contrat de S. Polet n'a pas été reconduit suite aux contraintes essentiellement budgétaires (cfr subsides de l'ADEPS).
  - G. Nicaise restera en fonction à l'AWBB (cfr rapport du conseil d'administration du 5 juin 2008 qui a été publié sur le site le vendredi 13 juin 2008).
  - La reconduction des contrats des éducateurs se fera sur la base de l'évaluation du travail réalisé afin de renouveler les contrats en septembre 2008. De plus ce sont des contrats qui viennent à terme chaque année scolaire.
- **G. Trausch (Namur) : (point 6.2).** Plan de travail 2008 -2010 : quels sont les objectifs du Conseil d'administration par rapport à la formation des dirigeants ?
- **Le Président :**
  - Il est vrai que les objectifs ont été annoncés de manière informelle aux Assemblées générales Provinciales.
  - D'une part, on va poursuivre la simplification des modalités administratives pour les clubs (nouveau système de licence plus facile affiliation et PC 53,) et d'autre part, au niveau de la formation des dirigeants il y a la volonté manifeste de réunir non plus à Namur pour toutes les provinces, mais dans chaque province les clubs qui le souhaitent afin de leur donner les différentes informations que ce soit au niveau du statut juridique, social et fiscal des ASBL.

- L'objectif est qu'au 30 juin 2009 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2010 au plus tard tous les clubs de l'AWBB aient un statut juridique cohérent.
- Par la suite, l'effort d'information se fera au niveau de la TVA (les contrôles vont se multiplier)
- **G. Trausch (Namur)** : 'on a parlé à un certain moment de la mise en place du vademecum du secrétaire ou du trésorier. Où en est ce projet ?

- **Le Président** :

il est pratiquement terminé. Il reprend de manière moins ardue les différentes obligations statutaires des clubs avec un calendrier à respecter.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

### **3. Rapport annuel des différents Départements Régionaux et approbation :**

#### **3.1. Rapport annuel du département Championnat (Alain Kaison) :**

**Interventions :**

- **G. Trausch (Namur)** : s'étonne que toutes les provinces ne soient pas représentées au niveau du département.
- **A Kaison** :
  - toutes les tâches ont été attribuées et il ne voit pas la nécessité d'augmenter le nombre de membres de son département pour simplement assurer la représentation de chaque province.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

#### **3.2. Rapport annuel du département coupes (Bernard Scherpereel) :**

**Interventions :** Néant

**VOTE****Pour    Contre    Abstention**

30	0	0
----	---	---

**3.3. Rapport annuel Du département arbitrage (J Monsieur) :****Interventions :** néant**VOTE****Pour    Contre    Abstention**

30	0	0
----	---	---

**3.4. Rapport annuel du département détection et sélection jeunes (J Nivarlet) :****Interventions :** néant**Pour    Contre    Abstention**

30	0	0
----	---	---

**3.5. Rapport annuel du département formation des entraîneurs (Michel Thiry)****Interventions :**

**G Trausch (Namur):** dans le rapport, l'on peut constater que le département ne s'est réuni qu'une seule fois avec un rapport assez bref. Bien que le département fonctionne en collaboration avec la Commission pédagogique.

Quelle est la collaboration entre le département avec la commission pédagogique ?

**M Thiry :**

- le travail du département n'est pas identique à celui de la commission pédagogique qui elle travaille en collaboration avec l'Adeps. Le Département s'occupe de l'organisation des examens.

- Les membres du département sont invités à diverses réunions préparatoires aux « clinics » et formations.
- MM Verbeemen et Faraone ont été sollicités à diverses reprises pour participer à des réunions de travail.
- Le travail se fait en collaboration aussi prioritairement avec la direction technique.
- Le travail de la commission pédagogique est principalement axé sur le contenu des cours et des reconnaissances de diplômes étrangers à titre d'exemple.

**G Trausch (Namur):** les représentants des provinces pourraient se demander quelles sont les chances de survie de ce département ?

**M Thiry :**

- Le travail se fait très bien avec le direction technique.
- Il a été fait appel au service des représentants lors de jury d'examen ou d'organisation de clinic.
- Les membres non présents avaient certainement de bonnes raisons pour ne pas être présents à ces réunions.

**W Deward (Liège) :** il reçoit régulièrement des demandes concernant des entraîneurs pour avoir la manière de les contacter et fait référence à cette réflexion au niveau de la commission législative. Il demande s'il n'est pas possible d'envisager la publication d'une liste avec les noms et les coordonnées qui permettraient de trouver des entraîneurs.

**M Thiry :**

- explique que l'on n'a pas l'autorisation des coaches de communiquer les coordonnées personnelles de ceux-ci.
- C'est du domaine privé.

**JM Bellefroid (Liège) :**

- que doit faire un club qui est à la recherche d'un entraîneur pour obtenir les informations (cfr le club de Fonds de forêt) car le club n'arrive pas à trouver un entraîneur ?
- Dans d'autres fédérations, les noms des entraîneurs sont par contre publiés.

**Le Président :**

- le Conseil d'Administration va réfléchir à la situation tout en gardant à l'esprit le respect de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.
- Il y a des pistes intéressantes pour pouvoir répondre à la demande légitime des clubs tout en respectant les dispositions de cette loi.

**M. Thiry**

- Il rappelle le nouveau projet de formation décentralisée dans les provinces.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.6. Rapport annuel du département prévention et suivi médical (Michel Collard) :**

**Interventions :** néant

**VOTE**

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.7. Rapport annuel du département relations CP (Lucien Lopez)**

**Intervention :**

**G Trausch (Namur) :**

- Il voudrait souligner le travail intéressant et éclairant pour les parlementaires du département.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.8. Rapport annuel du département corpo mini-handi produits commerciaux (Lucien Lopez)**

**Interventions :** néant

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.9 Rapport annuel du département élites sportives (Jacques Ringlet) :**

**Interventions :** Néant

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.10 Rapport annuel du département promotion (A. Geurten)**

**Interventions :** néant

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.11. Rapport annuel du département juridique (JP Delchef) :**

**Interventions :**

**R Brouckmans (Liège) :**

- Il souhaiterait savoir lorsqu'il y a des litiges que les montants soient également signalés.

**Le Président :**

- Il communique les informations souhaitées.
- Dans les 2 dossiers, les procédures et/ou les expertises sont toujours en cours.

**R Brouckmans (Liège)**

- demande s'il y a d'autres personnes qui pourraient à l'avenir composer ce département pour encadrer le Président.
- Le Président dit que si besoin s'en faire sentir, il fera appel au soutien de l'une ou l'autre personne.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.12. Rapport annuel du département compétition FRBB**

**le Président** IL rappelle à l'assemblée générale que nous avons 3 membres du conseil d'administration qui cogèrent avec un représentant de la VBL la compétition FRBB, la coupe FRBB et l'arbitrage FRBB.

**Interventions :****G Trausch (Namur):**

- Une question de forme et remarque générale pour les rapports, il a été constaté que la publication des rapports n'a pas été respectée.

**A.Kaison**

- Il confirme que les rapports n'ont malheureusement jamais été publiés sur le site de la FRBB.
- Ainsi il propose de les publier ultérieurement sur les sites de l'AWBB la FRBB avec des liens interactifs.

**Le Président :**

- Si il est mis en même temps que celui de la VBL ce serait bien.
- Il serait plus qu'utile qu'il soit d'abord publié sur le site de la FRBB quitte à avoir un lien de chez nous.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.13. Rapport annuel du département arbitrage FRBB (J Monsieur)**

**Interventions :** néant

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**3.14. Rapport annuel du département Coupe FRBB (B Scherpereel)**

**Interventions :** néant

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Au terme de l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le président constate que tous les rapports d'activité des différents départements ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité.

Au nom des Présidents des départements il remercie l'Assemblée pour l'approbation de leur action.

#### **4. Rapport du Trésorier général et approbation :**

**Interventions :**

**R Culot : Bxl Brabant wallon :**

- Une solution structurelle a-t-elle été trouvée pour que les notes de frais soient payées plus régulièrement ? Lors de l'absence pour maladie du Directeur financier, les notes du Brabant ont été payées avec plus de 15 jours de retard.

**Le Trésorier général :**

- répond que les paiements se font de manière plus rapide et fréquente (deux fois par mois) que par le passé ; que le cas cité est un fait isolé et que les trésoriers de toutes les provinces ont été informés par mail du retard dans le traitement de leurs notes de frais ;
- Au niveau des Provinces, la technique de traitement des notes de frais est différente par rapport aux autres instances de l'AWBB. Un accord a été conclu afin que les montants soient vérifiés quant à leur exactitude mais non quant à l'opportunité des dépenses qui reste de la responsabilité exclusive des provinces.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

#### **5. Rapport des vérificateurs aux comptes et approbation (Philippe Bougelet et Pierre Steffens):**

**Le Président :**

- Il informe l'Assemblée générale que le rapport des vérificateurs aux comptes a été reçu en date du 1<sup>er</sup> juin et publié immédiatement sur le site transmis aux membres de la commission financière et aux membres du Conseil D'Administration.
- Il demande à un des 2 vérificateurs de venir présenter le rapport devant l'assemblée tel que cela est prévu.

**P Steffens (Vérificateur)** donne lecture du rapport des vérificateurs.

**R Brouckmans (Liège) :**

- La seule question se rapporte aux derniers documents remis courant mai.
- Il demande aux vérificateurs quand ces documents doivent être disponibles.

**M Ph Bougelet (Vérificateur)**

- Il estime que ces documents devraient être en possession des vérificateurs dès la fin avril.
- Il faudrait adapter la période de travail des vérificateurs pour ne pas trop perturber le travail de la Trésorerie générale.

**Le Président :**

- Le Conseil d'administration va appréhender cette approche.
- Les premiers documents avaient cependant été transmis le 14 avril 2008 dès lors il se demande si les questions restées en suspens empêchent le travail d'analyse qui aurait pu être entamé.
- Cela fait partie des réflexions et des engagements pour les prochaines années.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

## **6. Approbation du bilan :**

**Le Président :**

- Il a été transmis et publié sur le site.
- Il évoque un problème technique qui a fait supprimer le lien et non la formule dans le document Excel.
- Une fois le problème technique constaté, la rectification a été publiée et communiquée à toutes les Provinces.

**Interventions :**

**R. Brouckmans (Liège) :**

- Il fait référence à la remarque des vérificateurs (réduction sur créance de moins 10.000 €).
- D'autre part il ne pense pas que dans un bilan l'on présente des signes négatifs.

- Au sujet du passif, le résultat de l'exercice devrait parler du résultat reporté. Il s'agit simplement d'une question de présentation.

**JM Bellefroid (Liège):**

- Il demande que son intervention soit totalement publiée dans le rapport de l'Assemblée générale.

*« Tout d'abord, je voudrais vous annoncer que concernant le Bilan, je demande la publication in extenso de mes différentes interventions, concernant notre AG de ce jour, car lors des élaborations futures des Budgets et Bilans, la Commission Financière pourra faire référence à ces interventions.*

*Une copie en sera d'ailleurs remise au Secrétaire Général à la fin de notre AG. de ce 14 Juin 2008.*

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur Financier,  
Monsieur le Trésorier Général,*

*C'est surtout à vous trois que je voudrais m'adresser.*

*Non pas en tant que Président de la Commission Financière (et je le regrette) mais, en tant que Membre de la Commission Financière, et en tant que Président du Groupe des Parlementaires Liégeois du Basket-ball.*

*Il y a eu beaucoup d'échanges de coups de fil, et de mail durant ces dernières semaines, et nous arrivons à saturation.*

*C'est toujours Liège qui pose des questions, qui se fait passer pour le vilain petit canard.*

*Mais, je pense, personnellement, que nous devons poser ces questions, car qui ne se met pas en question, recule tôt ou tard.*

*Je disais, regrets, toute à l'heure concernant la Commission Financière, car c'est une Commission jeune, constituée de presque tous des actifs, mais très compétents dans leur domaine.*

*Jeunes Parlementaires, ils attendent peut-être un peu de voir d'où vient le vent, se posent peut être la question de savoir comment agir, et réagir.*

*Quels sont les us et coutumes de notre Fédération ?*

*D'où, peut-être le fait que je n'ai pas eu de réactions.*

*Aussi je ne leurs en veut pas, mais de ce fait, je ne peux prendre la parole au nom de cette Commission, car sur plusieurs points développés, il n'y a pas eu de concertation entre nous. (sauf entre Liégeois).*

*Je voudrais, également, rappeler à tous les Parlementaires présents, et aussi à l'Assemblée au grand complet, les raisons d'être de cette commission Financière.*

*Je ne vais pas les citer toutes, car je vous renvoie à l'Article PA 49 Bis, mais je voudrais quand même vous remettre en souvenir deux tâches :*

*« Surveiller la comptabilité centrale de l'AWBB »*

*« Examiner le bilan établi par la Trésorerie de l'AWBB ».*

**Bilan 2007 :**

*Il faut savoir que toute la Trésorerie de l'AWBB est chapeauté par Monsieur Freddy Geeroms, qui est notre Directeur Financier.*

*Que Monsieur Michel Collard vient de reprendre la Trésorerie Générale, et qu'il est dans un système qu'il voudrait revoir, tout au moins partiellement.*

*Depuis son entrée en fonction, il y a déjà pas mal de choses, qui souvent sur sa proposition, ont été modifiées.*

*Premier constat : nous n'avons pas de réponse à notre dernier mail, où nous demandions des explications concernant les dépassements de budget, et ils sont nombreux.*

*Autre constat : nous recevons les explications le jour de l'AG. Si la plupart d'entre nous s'en contente, il n'est pas aisé et sain de prendre la bonne décision, le jour même.*

*Autre constat : Le bilan nous arrive beaucoup trop tard (15 mai, la première version qui n'est pas la définitive) Ni les vérificateurs, et nous n'avons la possibilité pendant le laps de temps qui nous reste, de regarder les comptes en toute sérénité.*

*Quant aux chiffres : Ils doivent être arrêtés fin Mars (grand maximum) Trois mois après la fin d'exercice me semble une période plus que raisonnable.*

*Nous avons reçu trois versions du bilan, dont la dernière date du 05 Juin, soit 9 jours avant l'AG. (doc 18 bis). Ceci ne me semble pas normal.*

*Les parlementaires ont trouvé les postes : Services et biens divers avec un ZERO, ainsi que Rémunérations et Charges sociales avec un Zéro, également.*

*Depuis trois-quatre ans, il y a des questions qui reviennent de manière récurrente, et les explications parfois divergent.*

*Je pense qu'il y a une manière de travailler qui n'est peut-être pas mauvaise aux yeux des personnes qui sont tout le temps dans les chiffres, mais je suis persuadé qu'il y a moyen d'être plus clair, de simplifier, de faire mieux, de gagner du temps, et de l'énergie.*

*Nous pensons également que les chiffres afférents à une année civile doivent être repris au bilan de cette année (sous des rubriques : Factures à recevoir, Produits à recevoir,...) et ne pas être reportés sur le bilan de l'année civile suivante.*

*Le bilan présente un solde positif de 28.487,37€, mais le budget était prévu avec un boni de 5.125€.*

*Donc, nous sommes avec un solde positif de 23.362,37€.*

*Nous avons des Intérêts Crédateurs pour 44.298,60€. Si nous retranchons, il reste -20.936,23€*

*Les amendes ont été budgétées à hauteur de 125.000,00€, et sont en réalité de 101.220,59€. Différence : 23.779,41€*

*Si nous en retranchons les amendes Procureurs : 16.494,27€, il reste 7.285,14€ + 20.936,23€, nous sommes en négatif de 28.221,37€.*

*Ceci veut simplement faire remarquer, que si nous n'avions pas les amendes, les subsides ou les dotations de ou des années antérieures, ainsi que les Intérêts Crédateurs, notre bilan serait négatif.*

*Ceci aussi pour faire remarquer que nous entamons nos Fonds propres.*

*Les Vérificateurs aux Comptes indiquent d'ailleurs que la Trésorerie est en régression de 25.795€, et cela justifie de ce fait que la couverture du Passif passe à 1,73€ au lieu de 1,83€ pour 1€ de dette.*

*Aussi, nous pouvons déjà conclure que pour le bilan 2008, si les Intérêts Crédateurs restent +/- semblables le bilan sera positif de minimum :*

*1564€ (budget 2008) + 44.000,00€ (Intérêts) + 37.500,00(Dotation FRBB LOTTO) + 17.800,00(2 x 8900€ ADEPS) = 100.864,00€ en boni, et ceci sans tenir compte de ce que les amendes peuvent nous rapporter.*

*Bien sûr, nous avons des réserves, mais si nous ne faisons attention, elles s'épuiseront très rapidement.*

*Comment allons-nous réagir vis-à-vis de des augmentations qui se profilent ?*

*Allons nous encore plus pénaliser les Clubs pour qu'ils puissent aligner des joueurs ou joueuses dont le seul désir, et le seul but est de jouer au Basket-ball ?*

### Centre de coût :

1° Travailler sur un plan comptable complet (avec comptes et sous comptes, ainsi que tous les détails par poste), et auquel on se tient à 95%, taux que l'on doit pouvoir atteindre.

2° Ne plus avoir des transferts ou des imputations d'un poste sur un autre poste, et si cela devait quand même arriver, que la Commission Financière, soit au moins avertie et qu'elle puisse émettre un avis.

3° Etablir un budget sur le Réalisé de l'exercice précédent, y ajouter tout ce qui est prévisible, et ne plus se baser sur le budget de l'année écoulée.

La marge de manœuvre admissible serait de -de 10%

4° Faire un inventaire complet des biens appartenant à l'AWBB

5° Avoir le total des montants des Entrées (subsidés, dotations, plan programme-ADEPS, Sponsoring (Ethias, Hyundai-Lotto, etc... Intervention des parents, entrées AWBB ou Coupe de Belgique...) et obtenir ensuite la clé de répartition de ces entrées suivant les postes auxquelles ces entrées sont affectées.

Ces clés de répartition seraient au minimum annuelles, et il faudra s'y tenir.

6° Continuer à Promouvoir le Basket-ball : Coupe de l'AWBB, Coupe de Belgique, Summer Tour, ou toutes autres manifestations, même si cela coûte de l'argent, le bilan se fera après.

Ceci pour indiquer que ce n'est pas le fait que l'on dépense de l'argent.

C'est le fait de savoir pourquoi on le dépense, et combien cela coûte.

7° Que les montants relatifs à l'exercice soient repris au bilan de l'exercice et non pas, comme actuellement, au bilan de l'exercice suivant.

Montants octroyés = montants comptabilisés sur l'exercice auquel ils ont été octroyés.

8° Que les dépenses soient imputées au bon endroit. Dans le bon compte ou sous compte.

9° Les budgets des différents départements devront se faire également sur le réalisé, et non plus sur le budget de l'exercice précédent.

10° Motiver et Défendre les demandes de Budgets supplémentaires ou Exceptionnels.

11° Justifier tout dépassement de budget, dans tous les postes.

A l'avenir, nous serons opposés à tous les dépassements de Budget.

Sauf, référence au point ci devant.

12° Au moment de l'élaboration du Budget de l'exercice suivant, la Commission Financière, et peut-être tous les Parlementaires devraient être en possession d'un tableau reprenant : le Budget de l'exercice précédent, le Réalisé de l'exercice, et le Budget de l'exercice.

13° Au moment de l'établissement du bilan, la Commission Financière, et peut-être tous les Parlementaires devraient être en possession d'un tableau reprenant : Le Réalisé de l'exercice antérieur, le budget prévu, ainsi que le Réalisé de l'exercice.

14° La Commission Financière devrait recevoir, mensuellement, un extrait de la situation financière comme prévu dans les statuts, après approbation du Conseil d'Administration.

15° Nous demandons, déjà, la mise en application de ces différents points pour le Bilan 2008, suite aux remarques questions et adaptations au Budget 2007.

Nous voudrions également aborder l'article PF 18, soit tantôt, soit plus tard avec le Président de la Commission Législative.

Voilà, nous en sommes persuadé une manière plus simple, plus claire, plus facile de compréhension et ceci pour le bien de notre sport.

Nous nous rendons bien compte qu'il y a du boulot, et que cela ne se fera pas du jour au lendemain. Mais à l'heure actuelle, nous avons aussi du boulot pour comprendre, pour avoir la transparence voulue.

En tous cas, nous mettrons tout en œuvre, avec la Commission Financière pour y arriver.

Jean-Marie Bellefroid  
Président du Groupe des Parlementaires Liégeois du Basket-ball.

### **Le Président :**

Déclare répondre brièvement ne souhaitant pas entamer de monologue ni de dialogue.

La Commission Financière est effectivement jeune et elle cherche encore un peu ses marques et lorsqu'il a dit en guise d'introduction de l'assemblée qu'il fallait se pencher sur les relations des différentes instances il faisait allusion à la commission financière.

La transparence qui est la nôtre restera la nôtre.

L'engagement pris pour le 30 juin 2009 est de tenir également compte des paramètres financiers.

Il propose de trouver un moment pour pouvoir réfléchir sur différents éléments hors contexte de la gestion normale et financière de notre fédération pour son bien être.

Il faut trouver les formules adéquates à la gestion financière de notre fédération. Et lorsque l'idée de revoir le canevas comptable et d'être plus proche de la réalité sont avancés, il rappelle que c'est également l'une des ambitions du Conseil d'administration.

L'objectif est d'y arriver ensemble.

Au risque de se tromper, il dit également que nous ne sommes pas les seuls responsables de la manière dont on a géré financièrement l'AWBB depuis 6 ans.

Les principaux partenaires sont

La CFWB (structure administrative qui travaille selon ses normes)

Donc lorsque nous avons un document qui annonce un subside, il faut l'affecter à l'exercice concerné.

Un exemple : coupe de Belgique 2007 (organisée le vendredi de Pâques 2007 : la contribution du Ministre des sports avait été sollicité). Le 30 mai 2008, un courrier de la CFWB que sur la base du dossier comptable, une somme de 2.200 € sera versé.

Pour ce qui concerne le season opening, l'accord du Ministre a été reçu en décembre 2007, le versement d'un acompte (de 8.900 €) le 1<sup>er</sup> février 2008. Les 8.900 € seront versé suivant courrier du 30 mai 2008.

Aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la politique de subvention de l'Adeps a été fondamentalement modifiée.

L'information définitive sur base de laquelle l'on peut travailler, n'est pas encore rentrée mais le Ministre a donné instruction aux inspecteurs de les communiquer aux fédérations et pour le Basket, ces informations ont été reçues le 8 mai 2008.

Cela pour dire que l'on puisse sereinement s'accorder sur une autre méthode de gérer les finances de la Fédération.

Il faut ainsi voir ensemble dans les meilleurs délais la manière de travailler à l'avenir.

Il y a d'autres idées en cours de gestation pour la présentation du bilan 2008, mais il souhaite d'abord en faire l'approche au niveau du Conseil d'administration avant d'en faire part à l'Assemblée générale.

#### **G Trausch (Namur):**

- Il apprécie le document analytique de la commission financière.
- Il se pose la question sur la manière de travailler de la commission financière.
- Il regrette que ce document et donc intervention de Mr. Bellefroid soit présentée en assemblée générale et non en commission financière.
- Une collaboration entre les divers intervenants doit absolument intervenir.

#### **JM Bellefroid (Liège) :**

- Il trouve qu'il y a réellement un problème de fonctionnement et de disponibilité pour travailler sur les documents reçus.

#### **C Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) :**

- Il propose d'établir un calendrier précis pour le fonctionnement dans le futur de la Commission financière.

#### **VOTE**

Pour	Contre	Abstention
20	5	5

**Le Président :**

- attire l'attention sur le fait que ceux qui ont voté contre alors que les activités du Conseil d'administration ont recueilli l'unanimité des voix témoignent d'un manque de confiance.
- On peut être critique positivement sur la manière de présenter les choses.
- Qu'il y ait des choses à changer, il peut le concevoir mais il pense que si l'on vote contre, il faut pointer le doigt sur les fautes.
- Si l'on dit que l'on est contre, c'est que l'on a fauté en la matière et que l'on pointe le doigt sur les fautes commises et dans ce cas des conclusions doivent être prises de manière collective ou individuelle.

**JM Bellefroid (Liège) :**

- Il rappelle qu'il y a simplement une question de présentation et de dépassements budgétaires qui ont été effectués sans aucune explication. Dès lors, question de présentation, il faut rester logique et voter contre.
- Il ne dit pas qu'il y a eu faute mais bien une manière inopportune de présenter les choses.
- il souhaiterait qu'à l'avenir les absentions ou votes contre soient identifiables.
- Il dit ce n'est pas à l'assemblée générale de dire « vous auriez dû faire ceci ou cela ».
- Liège souhaite simplement marquer le coup.

**Le Trésorier général :**

- Il rappelle que les erreurs d'imputations ne modifient en rien le résultat du bilan.

**G Trausch (Namur)**

- Il demande une réponse rapide et un avis de la part du directeur financier.

**Le directeur financier**

- Il exprime à l'Assemblée générale qu'il ne souhaite pas réagir sur ces points.

**7. Décharge aux membres du CDA****7.1. Décharge aux membres du Conseil d'administration****VOTE**

Pour	Contre	Abstention
21	0	9

**JM Bellefroid (Liège)**

- Il évoque la raison de l'abstention. Même raison que pour la présentation du bilan.

**7.2. Décharge aux vérificateurs aux comptes****VOTE**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**8 Budgets extraordinaires :****Le Président :**

Il informe l'assemblée générale de la motivation des demandes budgets extraordinaires :

- Le budget ordinaire est figé au 15/10/2007
- L'on ne peut pas tenir compte d'évènements sur le terrain.
- Evènements non prévisibles : le budget VBL pour les BNT jeunes était différent. L'on ne peut pas rester inactif.
- Nouveau projet : les arbitres de clubs. L'initiative du département de lancer un nouveau projet.
- Le Président rappelle que si l'on vote contre les budgets extraordinaires, cela fige la fédération dans sa gestion et empêche le développement de tout projet nouveau.
- Les demandes de budgets extraordinaires doivent rester extraordinaires.
- Cette démarche n'a été effectuée que par 2 à 3 fois depuis le fonctionnement de l'AWBB.
- Il souhaite dès lors soumettre les principes avant le vote des budgets proprement dits.

**Interventions :****G Trausch (Namur):**

- Budget extraordinaire... une gestion saine d'une fédération est évolutive.
- il rappelle que comme dans le civil des modifications peuvent être apportées aux budgets.
- Une fédération doit être évolutive financièrement au cours d'une saison

**G. Lorent (Hainaut) :**

- dans le principe de budget extraordinaire dans en entreprise une philosophie qui doit être respectée et donc il doit y avoir des normes qui soient écrites et éditées.

#### **Le Président :**

- Si des règles doivent être établies, il pense que ce serait le travail de la commission financière.
- Le principe de base pour les BNT jeunes, cela a fait l'objet d'une discussion au sein de conseil d'administration.
- Le faire valider par le conseil d'administration avant de le faire passer à l'Assemblée générale.

#### **JM Bellefroid (liège) :**

- Il rappelle qu'il est pour ce type de fonctionnement pour le Budget extraordinaire.

#### **F Appels (Hainaut)**

- Compte tenu des nouveaux éléments mis en avant lors de l'Assemblée générale, il demande une suspension de séance pour reparler du projet entre membres du groupement.

#### **F Appels (Hainaut)**

- Il est satisfait de la tenue de la discussion préalable alors que pour le principe le Hainaut s'est toujours heurté à ce genre de demande de budget extraordinaire.
- Il remercie de la discussion sur le principe qui permet d'éclairer le mode de fonctionnement et ainsi exprime la satisfaction de la Province du Hainaut sur la manière de présenter le principe.

### **8.1. budget pour les équipes nationales de jeunes**

#### **Le Président**

- Il rappelle le fonctionnement de la gestion des équipes nationales de jeunes sur la base suivante :
  - Rapport financier à parité égale les garçons et les filles or la VBL a voté un budget de 180.000 €
  - Que chaque ligue gère une catégorie soit les garçons pour l'AWBB et les filles pour la VBL.
- Ayant également été à l'écoute de la direction technique, les programmes sportifs ont été réexaminés afin d'assurer une performance supérieure pour le fonctionnement et la compétitivité de nos équipes.

- Les arguments de la préparation des programmes de moins de 16 ans. Il faut donc avoir des contacts internationaux pour avoir une première approche de préparation sérieuse.
- Notre sérieux est connu dans toute l'Europe. Nous recevons un nombre important d'invitation à la préparation et la réciprocité s'impose avec les pays amis.
- Les propositions définitives de budget se présentent comme suit :

	AWBB	VBL
BNT 16	62.587,67 €	63.592 €
BNT 18	55.029,97 €	62.845,06 €
BNT 20	58.779,32 €	54.550,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>176.387,99 €</b>	<b>180.987,54 €</b>

En ce qui concerne, les modalités de financement :

**Le Président :**

- il commente les moyens mis à disposition par la Loterie nationale :
  - Le 8 janvier 2008 : la Loterie nationale confirme son soutien aux projets Jeunes 2008
  - Un montant de 42.500 € sera ristourné à l'AWBB
  - Dont 30.000 € pour les équipes nationales de jeunes

**M Krawenkel (Liege):**

- La Loterie nationale intervient déjà depuis plusieurs années, les montants de 2006 et 2007 ont été affectés comme par le passé dans d'autres domaines que le BNT jeunes.
- Les montants ne sont ils pas pris ailleurs dans d'autres départements ?

**Le Président :**

- La Loterie nationale s'engage vis-à-vis des fédérations par la structure nationale
- Il cède la parole au Trésorier général pour expliquer la répartition des subsides loterie nationale lors des années précédentes. .

**Le Trésorier général**

- Pour le bilan 2007 il y avait 72.500 € provenant de subsides de la Loterie Nationale alloués à la FRBB dont 42.500 € de 2006 et 25.000 € de 2007 attribués spécifiquement au Summer tour.
- En 2008, un subside de 37 500 € destiné au « projets jeunes » de 2007 sera crédité venant de la FRBB plus la moitié de 85.000 € alloués par la Loterie Nationale et ristournés par la FRBB pour 2008 à chaque aile.

**M Krawenkel (Liège):**

- Il demande si le montant qui a été reçu en 2007 a été affecté à un poste ou un autre ?

**Le Trésorier général :**

- On octroie aux différents postes suivant la réception.
- En 2007, la Loterie Nationale a alloué à la FRBB deux subsides ( 75.000 € = 50.000 €), soit 125.000 € à répartir entre les deux ailes. En 2007, l'AWBB a reçu 25.000 € et il nous reste à recevoir de 2007 37.500 €
- Sur 2008 nous devons recevoir 42.500 €, soit la moitié de 85.000 € (42.500 € à la VBL et 42.500 € à l'AWBB)
- Le budget « subside Loterie » pour 2008 se monte donc à 37.500 € + 42.500 €. Ainsi, on peut maintenir les 25.000 € que l'on affectait habituellement au Summer tour € et par conséquent, il reste une somme suffisante à affecter pour les projets jeunes.

**M Krawenkel (Liège)**

- On parle de 180.000 de part et d'autre, est-on certain que du côté cela ne va pas encore grimper ?

**Le Président :**

- Il rappelle que les budgets de la VBL sont votés en novembre 2007 et ils sont figés à ces montants.
- Il a vérifié les budgets et il n'y a pas de demande de budget extraordinaire de la part de la VBL.

**JM Bellefroid (Liège) :**

- Il fait référence à la réunion de la dernière commission financière concernant ces augmentations.
- Il se demande s'il faut nécessairement suivre la VBL ?

- Est-il utile de mettre ces montants supplémentaires ?
- Il a également lu le rapport du Conseil D'Administration et constate que les moyens à l'avenir de l'ADEPS seront moindres que prévu.

**Le Président :**

- les budgets ne répondent pas aux espérances de l'AWBB.
- Elle en tirera les conclusions qu'il faut en tirer pour la gestion future dans le cadre de l'établissement des budgets en concertation avec la VBL.
- Ainsi après l'évaluation sportive et financière des campagnes 2008, une concertation aura lieu des directions techniques pour déterminer le programme de la prochaine campagne
- un budget identique AWBB et VBL sera fixé
- budget qui sera soumis aux assemblées générales respectives de la VBL et de l'AWBB.

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

8.2. Budget pour la promotion de l'arbitrage.

**J Monsieur**

- Il rappelle le vote de l'assemblée générale de l'année dernière pour l'accompagnement des arbitres.
- Il y a plus d'arbitres promus cette année, d'où l'augmentation de 300 €.
- Les modalités pratiques de l'accompagnement ont été définies lors du dernier conseil d'administration.

**VOTE**

Pour	Contre	Abstention
29	0	1

**9. Taux de l'assurance fédérale**

**Le Président** introduit le point et informe l'assemblée générale qu'une réunion a été tenue le jeudi 12 juin avec Ethias.

Présentation de la statistique

**Tableau des statistiques Ethias au 31 mars 2008-06-16**

	CHARGES	PRIMES	T.S.
2005	222.239, 50	218.774, 18	101,66%
2006	256.051, 60	246.455, 14	103,89%
2007	333.081, 47	258.718, 68	128, 74%
TOTAUX	811.352,37	723.948, 00	112, 10%

- Il rappelle qu'une première approche a été effectuée notamment par rapport à la gestion des dossiers d'assurance.
- Sur 3000 accidents déclarés, Ethias a effectué une vérification minutieuse des dossiers sinistre et ils ont trouvé 29 doublons.
- Il faut également tenir compte du fait de l'augmentation des coûts des interventions médicales.
- Pour résoudre le problème du déficit, il y a deux solutions possibles :
  - Augmentation de la prime de 20 %
  - Instauration d'un système de franchise :

Avantages de la franchise

- système existe partout ailleurs dans le monde de l'assurance
- 3.000 accidents = 3.000 affiliés concernés
- 46.000 affiliés qui seraient concernés si augmentation de prime
- Une proposition de fixer la franchise à 40 € pour deux saisons est ainsi mise en avant pour garantir l'équilibre du portefeuille d'assurance.
- Cette proposition est valable pour deux saisons. (2008 - 2009 et 2009 - 2010).

**G Thomsin (parlementaire et membre du département production collectivité Ethias)**

est à inviter à commenter les chiffres en matière de lésions corporelles qui ne concernent pas les joueurs professionnels.

Pour      Contre      Abstention

VOTE

30	0	0
----	---	---

## **11. Approbations des conventions et nominations faites par le Conseil D'Administration**

### **11.1. Confirmation de la nomination des organes judiciaires :**

Bruxelles – Brabant Wallon :

- Monsieur Collet Hubert (0400 – Royal Alsec Nivelles)

Hainaut :

- Monsieur Courcelles Philippe (0176 – BC Fraternité)  
- Monsieur Remy André (0146 – Royal BBC Marcinelle)

Liège :

- Monsieur Xhaard Jean-Luc (2309 – Hellas Hannut)

Luxembourg :

- Monsieur Hardenne Christian (1907 – BC Marche)  
- Monsieur Maréchal Guy (1603 – Ardenne Neufchateau)

Namur :

- Monsieur Charles Xavier (1953 – BC I ata Giraudy)  
- Monsieur Dierge Simon (1264 – Csjb Sambreville)  
- Monsieur Hougardy Marcel (2349 – New belgrade)  
- Monsieur Tannier Jacques (1879 – BC Continental Andenne)

Conseil d'appel :

- Monsieur Jean-Claude Marchand (2061 – Theux BBC)

**Interventions : néant**

**VOTE**

30	0	0
----	---	---

### **13. Mise à jour des statuts de l'ASBL et du ROI par urgence :**

ARTICLE			TITRE	P	C
PA	104'	CDA	Extension des interdictions diverses : Critique sur les sites internet	30	0
PC	28	COM LEG	Délégués aux arbitres	26	4
PC	56 B	LUX	Organisation des compétitions jeunes (composition des séries régionales plus de référence aux distances kilométriques)	30	0

PC 87

En ce qui concerne la proposition de modification de l'article PC 87, les textes qui se doivent d'être communs à la VBL et l'AWBB ne sont pas finalisés.

De ce fait, aucune proposition de texte ne sera soumise au vote. Toutefois compte tenu de des interventions récurrentes du Centre d'égalité de chances et de la lutte contre le racisme, il s'indique de ne pas attendre la prochaine assemblée générale pour tenter de trouver une solution au problème posé.

Par conséquent, le président propose que l'assemblée générale donne mandat au conseil d'administration pour poursuivre les démarches, qu'ensuite il présente les résultats à la commission législative et qu'enfin l'assemblée se prononce sur les modifications statutaires envisagées.

Après un échange de vues, et suite une intervention de Fabrice Appels (Hainaut) sur les modalités de travail, l'assemblée générale accepte, à l'unanimité, la proposition du président moyennant la précision suivante laquelle, la commission législative se prononcera sur les résultats des travaux au prorata des voix de chaque province à l'assemblée générale.

#### **14. Championnat régional 2008 - 2009 :**

14.1. Compétition régionale dames 2 : play off :

Interventions :

**G. Trausch (Hainaut)** : pose la question de savoir s'il ne faut pas compléter le § 1<sup>er</sup> par la phrase suivante :

*« Par dérogation au principe 2 de l'article PC 62, tout club participant aux play-offs est qualifié pour une montée éventuelle »*

**A. Kaison** : reconnaît que la remarque est fondée et la phrase sera ajoutée au texte définitif.

**Pour      Contre    Abstention**

30	0	0
----	---	---

14.2 Compétition régionale Messieurs : play-off

**Pour      Contre    Abstention**

30	0	0
----	---	---

### 14.3 Compétition cadets régionaux

Pour      Contre    Abstention

30	0	0
----	---	---

### 14.4 Compétition régionale dames 1 :

**A.Kaison** : informe l'assemblée qu'une réunion a été organisée avec les clubs de R1 en date du 14 mai 2008. Diverses propositions ont été envisagées. Elles seront affinées lors de la prochaine réunion et proposée à l'AG de novembre.

### 14.5. Règlement des U 12 :

Interventions

#### **L. Lopez**

Est conscient que le règlement n'est pas tout à fait parfait car, au point de vue des systèmes défense/attaque (quid incompétence des CD en cette matière), il faudra faire appel au bon sens des entraîneurs.

#### **P Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon):**

Est d'accord avec les explications données, mais signale également qu'un problème se posera au niveau des participations aux rencontres si une équipe ne présente, par exemple que 7 joueurs.

#### **L. Lopez**

Là aussi, il faudra faire appel au bon sens des dirigeants

#### **R Culot (Bruxelles Brabant Wallon):**

L'arbitrage doit être prévu par les arbitres de club ou désignés par les Provinces ? :

#### **L. Lopez**

Il s'agira d'arbitres de niveau 1 (donc désignés par les clubs)

#### **P.Flament (Bruxelles Brabant Wallon) :**

Propose de revoir également les dénominations des catégories d'âge.

**L. Lopez**

Petit à petit, il est prévu d'adapter les formulaires pour en arriver aux dénominations de la FIBA. Il est à noter que sur le règlement des jeunes, ces dénominations existent déjà.

**L Brokamp (Liège)**

Pose la question : quid par rapport à la gestion des carnets de feuilles de match ?

**L. Lopez**

Les feuilles de match seront gérées par les CP eux-mêmes. Dans certaines provinces, des carnets de feuilles existent (en 3 exemplaires).

L'original de la feuille de match se trouve sur le site de l'AWBB et peut être téléchargé

	Pour	Contre	Abstention
VOTE	28	1	1

**15. Approbation du tableau PA 32**

Interventions :

Néant

	Pour	Contre	Abstention
VOTE	30	0	0

**16. Approbation de l'application de l'article PF 18 :**

**Le trésorier Général :**

*Les dispositions de l'article 18 de la partie financière de nos statuts prévoient de soumettre à l'approbation des la dernière assemblée générale qui précède la saison, les modalités de répartition du subside complémentaire variable.*

La communication tardive de ce document se justifie par la combinaison de deux éléments :

- la date limite pour l'inscription aux compétitions provinciales
- des problèmes techniques rencontrés par une province ont retardé la communication des éléments utiles à la trésorerie générale.

Sur proposition du trésorier général, le conseil d'administration propose le maintien des montants définis pour la saison 2007 - 2008 :

317,10 € pour le subside fixe aux 3 catégories ;  
 158,55 € de subside supplémentaire pour la catégorie 2  
 264,25 € de subside supplémentaire pour la catégorie 3.

t

la répartition du solde du compte au 30/06/2008 à concurrence de 50,00 € par équipe.

#### **Interventions :**

##### **P Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon)**

- Il propose que ces montants soient liquidés en septembre.

##### **Le Trésorier général**

- Il précise qu'il s'agit de date fixée dans les textes de l'article PF 18.

##### **W Deward (liège) :**

- Il propose que pour le budget de l'année prochaine, la commission financière puisse étudier l'affectation des subsides clubs.
- Le vote est établi sur le statu quo des montants ristournés aux clubs.

**Pour      Contre      Abstention**

**VOTE**

30	0	0
----	---	---

## **17. Admission démission radiation de clubs et de membres :**

### **17.1 Admission de clubs :**

- 2656 : Kangoo Girls (Bruxelles - Brabant Wallon)
- 2657 : Dragon Fly BC Malmédy (Liège)
- 2658 : BC Fontaine (Hainaut)
- 2659 : CRF AWBB
- 2660: BC Neder-over-Hembeek (Bruxelles - Brabant Wallon)

**Pour      Contre   Abstention**

**VOTE**

30	0	0
----	---	---

17.2 Démission de clubs:

1275 – Bosch Sécurité Colfontaine (\*)

2400 – Fontaine Technic (Hainaut)

2458 – Citibank Spa BC (Liège)

2462 – Iris BBC Bruxelles (Bruxelles – Brabant Wallon)

**Pour      Contre   Abstention**

**VOTE**

30	0	0
----	---	---

17.3 Radiation de clubs et de membres :

L'assemblée générale approuve la proposition de prendre contact avec le club qui devrait être radié pour non paiement de dettes.

18. Elections :

Le bureau de vote est composé sous la Présidence de M Thiry

Composition du bureau : Melle Emeline Penay, MM Jacques Brand, André DEBATTY et François Marechal

**18.1. Election des membres du conseil d'administration de l'AWBB**

1. Cooptation de Mr Alain Geurten

- Suite à la décision d'A. Delsemme de renoncer, pour raisons professionnelles, à la poursuite de son mandat, le conseil d'administration comptait 9 membres en date du 16 juin 2008
- En application de L'article PA 64, il lui était loisible de procéder à la cooptation d'un dixième membre.
- A l'unanimité, le conseil d'administration a décidé de procéder à la cooptation d'un dixième membre.
- Monsieur Alain Geurten a été coopté à l'unanimité.
- Il convient que l'assemblée générale se prononce sur cette décision.

2. Election de Mr Alain Geurten

- Mr Alain Geurten soumet sa candidature à l'assemblée générale pour terminer le mandat d'Alain Delsemme

### 3. Election des vérificateurs aux comptes.

- En application de l'article PF 2, les vérificateurs aux comptes régionaux sont élus pur 3ans.
- Les vérificateurs, actuellement en fonction, ont été élus lors de l'assemblée générale de juin 2004.
- Il convient que l'assemblée générale se prononce sur la validité actuelle de leur mandat, l'option retenue étant de passer à l'élection sans délais.

### **M. Thiry (Président du bureau des votes)**

Donne les résultats de votes : tous les bulletins sont valables

#### 1. Vérificateurs :

29 oui 1 blanc

#### 2. Cooptation d'A. Geurten :

29 pour 1 non

#### 3. Election d'A. Geurten

28 pour et 2 contre.

## **19. Nouvelles de la FRBB :**

### **19.1. Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 208**

#### **Le Président :**

- Il présente l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2008 Il convient de retenir qu'à l'ordre du jour, il y a
  - l'approbation du bilan 2007 (déficit : 6.000 €)
  - l'approbation du Budget 2008 (en équilibre)
  - des modifications statutaires qui ont pour ambition de permettre l'adhésion de nouveaux membres effectifs d'une manière un peu plus souple : Lorsqu'un membre effectif de l'ASBL démissionne c'est l'assemblée générale qui doit désigner son successeur. L'option est que comme cela se passe dans un club, l'adhésion d'un nouveau membre se passe par la décision du conseil d'administration
  - des modifications relatives à l'article 174 bis (joueurs espoirs dans le rang des clubs de division sous le couvert d'une double affiliation).
  - Article 174 ter qui permet aux clubs de division 2 nationale d'appliquer les mêmes possibilités de double affiliation.

### **19.2. Désignation des membres effectifs de l'AWBB à l'assemblée générale de la FRBB.**

En vertu de l'article 14 des statuts de l'ASBL AWBB, il appartient à l'assemblée générale de désigner ses représentants à l'assemblée générale de la FRBB.

Il s'agit Le Président de l'AWBB et des 5 membres suivants :

- JM Bellefroid (Liège)
  - Jean Ducornez (Luxembourg)
  - Pierre Vancabeke (Bruxelles Brabant wallon)
  - Guy Lorent (Hainaut)
  - Christian Servais (Namur)
- Il n'y a plus de membre suppléant et donc lorsqu'il y a un membre qui ne peut se présenter, il doit donner mandat à un des 5 autres représentants de l'AWBB.
  - Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre candidat, le Président propose à l'Assemblée générale de maintenir les membres cités comme représentants de l' AWBB.

**Pour      Contre    Abstention**

**VOTE**

30	0	0
----	---	---

### **19.3. Organisation des compositions nationales**

#### **Le Président :**

- informe l'assemblée générale qu'au cours de la semaine dernière un certain nombre de décisions ont été prises lors de réunions avec les clubs nationaux
- demande à A Kaison de présenter les propositions et ensuite de les faire valider par l'Assemblée générale.

#### **19.3.1. Nationale 3 messieurs :**

##### **A Kaison :**

- Informe l'assemblée du forfait de dernière minute du club de Merksem dès lors il y aura deux séries dont l'une est composée de 13 et l'autre de 14 clubs.
- En conséquence, il n'y aura qu'un seul descendant dans une série et deux dans l'autre malgré la proposition d'organiser des play-downs entre les deux séries.
- Le champion de chaque série monte en division 2

- Pour un montant supplémentaire éventuel, il y aura des play offs croisés entre les 2<sup>ème</sup> et troisième classés de chaque série.
- Les équipes les mieux classées jouent à domicile le premier match et la belle éventuelle.
- Si la finale oppose les deux équipes classées 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>, le finale aura lieu en aller-retour, un tirage au sort désignera l'équipe jouant le premier match à domicile
- Les équipes qui terminent à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place sont obligées de participer aux play offs et en cas de succès avoir l'obligation de monter en division 2 nationale.
- Il est également proposé que l'arbitrage neutre ne soit plus obligatoire pour diriger des rencontres opposant des rencontres entre clubs de la même province.

**Pour      Contre      Abstention**

**VOTE**

30	0	0
----	---	---

**W Deward (Liège):**

- fait la remarque pour saluer la décision du pour l'arbitrage neutre
- émet le souhait que ceci puisse également se faire au niveau de la compétition de 1ere régionale.

**Le Président :**

- Vu que ce n'est pas à l'ordre du jour de la présente assemblée, il propose de retenir la solution pour la saison 2009 - 2010.
- Il faut que cela fasse l'objet d'un projet qui sera soumis par le département concerné.

**P Flament (Bruxelles Brabant Wallon) :**

- Il propose que pour les derbies on ne désigne plus que des gens de la province.
- Il pense qu'il est important de le préciser.

**19.3.2. Nationale 2 :**

**A. Kaison :**

Il souligne que la réunion a été fructueuse et les solutions dégagées ont satisfait tous les clubs présents.

La série est complète et composée de 14 clubs

Un championnat classique en rencontres aller retour (26 rencontres)

Ensuite Play offs entre les 8 premiers classés en A/R (avantage de terrain à l'équipe la mieux classée à l'issue du championnat classique)

1	8
2	7
3	6
4	5

- Les demi-finales seront organisées selon le même principe
- La finale se déroulera au meilleur des 3 rencontres.
- Play down à 6 en 2 séries
- 3 pts seront attribués au classé 9 et 10, 2pts aux 11 et 12 et 1pt au 13 et 14.

Série A : 9, 11 et 13	Série B : 10,12 et 14
-----------------------	-----------------------

- Match en aller-retour comme un championnat classique Le dernier de chaque série descendra en division 3 nationale.

**P Flament (Bruxelles brabant Wallon) :**

- une suggestion : actuellement le commun des mortels ne comprend pas le principe de fonctionnement des compétitions qui sont différentes d'une division à l'autre.
- Il suggère que l'on réunisse les clubs (2 et 3 nationales) afin de prendre une décision qui agrée tout le monde à ce niveau.
- Il faut donc un système identique de montée et descente identique entre les divisions 2 et 3 nationales.

**Pour      Contre      Abstention**

**VOTE**

29	1	0
----	---	---

**19.3.3. Nationale 1 dames :**

**A. Kaison :**

- Il informe l'assemblée générale qu'il n'y a que 9 équipes inscrites pour le championnat 2008 – 2010.
- Ainsi la compétition s'articulera de la manière suivante :
  - 1<sup>er</sup> tour en 16 rencontres en aller retour.
  - 2<sup>ème</sup> tour : une poule avec les clubs classés aux trois premières places : (3pts pour le premier, 2Pts pour le second et 1 pts pour le 3<sup>ème</sup>.)
  - On jouera deux fois en aller retour soit huit matchs
  - Une autre Poule avec les clubs classés 4 5 6 7 8 9
  - Ces équipes se rencontreront également en aller retour soit 10 matchs
  - 3<sup>ème</sup> tour : play offs à 6 équipes (les 6 premiers classés à l'issue du deuxième tour) toutes les rencontres disputées au meilleur des 3 rencontres.
  - L'avantage du terrain étant réservé au meilleur classé
  - Play down à 3 équipes (les points acquis au tour précédent restent acquis).

#### **P Flament (Bruxelles Brabant)**

- Il répète à nouveau sa remarque comme pour les compétitions de nationales messieurs 2 et 3.
- Il faut rendre une certaine uniformité dans les systèmes de compétition.

#### **Le Président**

- Il rappelle que cette décision à été prise à l'unanimité des clubs qui ont participé à la réunion.

**Pour      Contre    Abstention**

**VOTE**

30	0	0
----	---	---

#### **20. Divers :**

##### **Le Président :**

- informe l'assemblée générale qu'aucune demande particulière d'intervention dans les points divers n'a été demandée.

- communique la réponse négative de la Communauté française à la proposition du Hainaut de prévoir une déclaration d'intention qui signée par un joueur qui limiterait sa liberté de mouvement vers d'autres ( article PM 4bis déclaration d'intention).
- communique la réponse positive de la Communauté française à la proposition du conseil d'administration de valoriser les années de formation au bénéfice du club d'origine.

Avant de souhaiter de bonnes vacances aux membres de l'assemblée générale, le président appelle tout un chacun à contribuer efficacement à l'amélioration du fonctionnement de nos structures au cours de la saison 2008 - 2009.

L'assemblée générale est clôturée à 15h25.

Yvan Slangen  
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef  
Président